Publié le 30 mars 2010

Transports : La STGA va laver ses bus à l'eau recyclée

La Société de transport du Grand Angoulême s'apprête à modifier sa station de lavage des véhicules pour la faire fonctionner en cycle fermé, alimentée par récupération des eaux de pluie. Une solution qui va permettre de réduire considérablement sa facture d'eau et d'assainissement.

Alors que le secteur des transports en commun porte haut et fort la promesse d'un avenir plus propre, la STGA, Sem gestionnaire du service de transport en commun de l'agglomération du Grand Angoulême lance une initiative originale visant à réduire sa consommation d'eau ! L'opérateur utilise en effet 4 500 m3 d'eau par an, principalement pour le lavage de ses 95 bus et de ses véhicules de service. Or jusqu'ici, c'était autant d'eau potable qui finissait dans les égouts, après un traitement coûteux destiné à la débarrasser des résidus d'hydrocarbures. C'est pourquoi en plus de récupérer les eaux de pluie, la STGA a décidé de mettre en place un système pour les réutiliser en cycle fermé. C'est donc une mini station d'épuration qui va être mise en place dans le tunnel de lavage des véhicules STGA. L'eau de lavage traversera successivement un filtre pour retenir les grosses boues, un collecteur de décantation des petites boues, et une centrifugeuse permettant d'éliminer les impuretés supérieures à 5 microns, avant de subir un traitement biologique par des bactéries.

Parallèlement, des réservoirs d'eau de pluie permettront de stocker 30 m3 d'eau pour compenser la déperdition d'eau recyclée (de l'ordre de 15 % par lavage). La pluviométrie enregistrée par Météo France garantit un fonctionnement autonome de l'équipement tout au long de l'année, évitant tout recours au réseau d'eau pour le lavage extérieur des bus. Ce sont ainsi près de 3500 m2 d'eau potable qui seront économisés chaque année.

L'investissement de 130 000 €, nécessaire à la construction du nouveau tunnel de lavage est pris en charge à 50 % par le Fonds européen de développement régional (Feder). L'autre moitié, financée sur les fonds propres de la STGA, devrait être amortie en dix ans grâce à une économie de fonctionnement de près de 7 000 € par an liée à la baisse de la facture d'eau et d'assainissement. Les boues, seul rejet du dispositif de recyclage seront collectées une fois par an par une entreprise agréée et détruites selon les normes en vigueur par un centre spécialisé. Les travaux d'installation du système de recyclage débuteront début avril pour une mise en service fin mai 2010.

© 2025 www.lesepl.fr